

11. Révision périodique

11.1. Calendrier des révisions

Lors du premier entretien ou au plus tard après 500 h de service. Faire faire par un professionnel :

- Vérifier la conformité du produit avec la plaque signalétique et la notice d'utilisation.
- Passer en revue chaque point d'après la liste à la section 6.2. Entretien quotidien.
- Contrôler et resserrer si nécessaire le serrage des assemblages vissés, selon le chapitre 6.7. Couples de serrage.
- Vérifier l'état des connecteurs et du câblage.
- Vérifier l'absence d'usure et de pincement du réseau de tuyaux.
- Test des vannes de maintien de charge, le cas échéant ; inclinaison, préhension, verrouillage, suivant le manuel d'entretien.
- Pose de cales d'espacement dans la partie supérieure du tiltrotateur, voir la section 6.5.1. Pose de cales d'espacement dans la partie supérieure du tiltrotateur.
- Contrôle du graissage, voir la section 6.4. Graissage toutes les 8 heures.
- Contrôle du fonctionnement du système de commande : étalonnage et paramétrage selon le système de commande existant.
- Contrôle du jeu de rotation et du jeu de renvoi, voir la section 6.6. Contrôle du jeu de rotation et de cavage.

Toutes les 250 heures de service : contrôle continu effectué par le conducteur. Voir la section 6.5. Contrôle toutes les 250 heures.

Toutes les 2000 heures de service ou après 1 an de service : faire faire par un professionnel :

- Vérifier la conformité du produit avec la plaque signalétique et la notice d'utilisation.
- Passer en revue chaque point d'après la liste à la section 6.2. Entretien quotidien.
- Contrôler et resserrer si nécessaire le serrage des assemblages vissés, selon le chapitre 6.7. Couples de serrage.
- Vérifier l'état des connecteurs et du câblage.
- Vérifier l'absence d'usure et de pincement du réseau de tuyaux.

- Test des vannes de maintien de charge, le cas échéant ; inclinaison, préhension, verrouillage, suivant le manuel d'entretien.
- Pose de cales d'espacement dans la partie supérieure du tiltrotateur, voir la section 6.5.1. Pose de cales d'espacement dans la partie supérieure du tiltrotateur.
- Contrôle du graissage, voir la section 6.4. Graissage toutes les 8 heures.
- Contrôle du fonctionnement du système de commande : étalonnage et paramétrage selon le système de commande existant.
- Contrôle du jeu de rotation et du jeu de renvoi, voir la section 6.6. Contrôle du jeu de rotation et de cavage.
- Inspection visuelle des bagues et paliers articulés, voir la section 10.3. Vue d'ensemble Tiltrotateur.
- Vérifier les tolérances des positions de l'axe sur le porte-outil, voir les spécifications relatives à l'attache concernée.

11.2. Procès-verbal d'entretien

Le procès-verbal d'entretien prévoit un espace pour noter les interventions effectuées sur le produit auquel se rapporte la notice d'utilisation. Indiquez la date de l'intervention, la nature de l'intervention et le nom de la personne qui s'en est occupé. Si vous êtes un de nos partenaires de maintenance, apposez votre cachet dans cet espace. C'est un gage de tranquillité pour les futurs propriétaires éventuels.